

Informations de base	
<b>2014/2779(RSP)</b> RSP - Résolutions d'actualité Résolution sur l'emploi et les aspects sociaux de la stratégie Europe 2020 <b>Subject</b> 4.10.05 Inclusion sociale, pauvreté, revenu minimum 4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	EMPL Emploi et affaires sociales		
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	3339	2014-10-16
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Emploi, affaires sociales et inclusion	ANDOR László	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
16/10/2014	Débat au Conseil		
25/11/2014	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0060/2014</a>	<a href="#">Résumé</a>
25/11/2014	Résultat du vote au parlement		
25/11/2014	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
25/11/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2014/2779(RSP)
<b>Type de procédure</b>	RSP - Résolutions d'actualité
<b>Sous-type de procédure</b>	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
<b>Base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 142-p5
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	EMPL/8/00910

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE539.649</a>	08/10/2014	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE539.655</a>	08/10/2014	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE539.660</a>	08/10/2014	
Proposition de résolution		<a href="#">B8-0252/2014</a>	19/11/2014	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0060/2014</a>	25/11/2014	<a href="#">Résumé</a>

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2015)64</a>	10/03/2015	

## Résolution sur l'emploi et les aspects sociaux de la stratégie Europe 2020

2014/2779(RSP) - 25/11/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'emploi et les aspects sociaux de la stratégie Europe 2020, préparée par sa commission de l'emploi et des affaires sociales.

D'une manière générale, le Parlement déplore que les politiques actuelles restent focalisées exclusivement sur la croissance économique sans tenir compte de la nécessité d'une **approche inclusive, durable et fondée sur des droits**. Il regrette en particulier que les examens annuels de la croissance et les recommandations par pays adoptées jusqu'à présent dans le cadre des cycles annuels du semestre européen ne respectent pas suffisamment les objectifs de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi, de la réduction de la pauvreté et de l'éducation.

Il appelle les États membres à:

- mettre en place un suivi et une documentation efficaces des modèles et des méthodes de bonnes pratiques en matière de réduction du taux de chômage, en particulier chez les jeunes;
- adopter une approche plus ambitieuse et plus concrète lorsqu'ils adaptent les objectifs de l'Union européenne (UE) à leurs propres objectifs nationaux;
- mettre en place des plateformes de partenaires sociaux qui concilient à la fois les intérêts des employeurs et ceux des salariés.

Pour les députés, la Commission et les États membres devraient veiller à ce que toute augmentation du taux d'emploi résulte de la **création d'emplois de qualité** au sein de l'économie européenne.

**Précarité de l'emploi** : les députés déplorent que les augmentations du taux d'emploi s'expliquent en partie par des formes précaires d'emploi, comme les contrats «zéro heure», le faux travail indépendant et le travail à temps partiel involontaire.

Ils appellent en particulier les États membres à **renforcer leurs indicateurs** en se focalisant sur le niveau de pauvreté des enfants, l'accès aux soins de santé et le sans-abrisme.

**Se recentrer sur les jeunes** : les députés rappellent que, selon Eurofound, le coût des personnes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ou de formation (NEET) (représenté par l'absence de revenus, le manque à gagner fiscal et les dépenses accrues en transferts sociaux) est passé de 153 milliards EUR en 2011 à 162 milliards EUR en 2012 dans l'UE. Une hausse du financement de l'UE est donc nécessaire afin d'atteindre l'objectif de la stratégie Europe 2020, à savoir un taux d'emploi de 75%.

Les députés encouragent en outre les États membres, pour atteindre l'objectif d'un taux d'emploi de 75%, à **renforcer les compétences des jeunes** dans le domaine de l'encadrement, de la gestion et de la création d'entreprises afin qu'ils deviennent des employeurs et pas seulement des salariés.

**Initiative Juncker** : les députés saluent l'annonce du président de la Commission, Jean-Claude Juncker, concernant un programme d'investissement détaillé visant à lutter contre le chômage. Ils encouragent à associer ces investissements à des objectifs concrets en matière d'emploi et de pauvreté.

D'autres mesures sont réclamées telles que le renforcement des mesures

- présentant un fort potentiel de croissance et de création d'emplois, comme le secteur vert, le secteur blanc et les TIC;
- telles que «Erasmus pour jeunes entrepreneurs» afin de mieux soutenir la création d'entreprises par les jeunes et la mobilité des jeunes;
- destinées à la réinsertion des femmes;
- destinées à abaisser les charges administratives et la bureaucratie inutiles pour les indépendants, les micro-entreprises et les PME;
- destinées à déplacer la charge fiscale du travail vers d'autres formes de fiscalité durable afin de stimuler la croissance et la création d'emplois;

- visant à renforcer le portail européen EURES sur la mobilité de l'emploi.

**Pour une consultation publique** : le Parlement estime qu'il reste du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020. En conséquence, ils appellent la Commission à lancer une **consultation publique pour l'évaluation du semestre européen** afin d'améliorer son efficacité et sa légitimité, dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

**Protéger les plus vulnérables** : les députés demandent des mesures d'urgence pour inverser la tendance à la hausse des taux de risque de pauvreté et d'exclusion sociale et réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes touchées ou menacées par la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils invitent les États membres à garantir aux membres les plus vulnérables de la société une sécurité sociale adéquate et l'accès au marché du travail et à réduire la pauvreté infantile et les populations menacées d'exclusion.

**Un budget social en recul** : les députés déplorent le fait que le cadre financier pluriannuel adopté pour la période 2014-2020, doté d'un budget de 960 milliards EUR, représente la **première réduction nette du budget de l'Union jamais observée**. Ils considèrent que **le CFP n'est pas suffisant pour contribuer à atteindre les objectifs sociaux et en matière d'emploi de la stratégie Europe 2020**. Par conséquent, la révision à mi-parcours du CFP est considérée comme de la plus haute importance pour modifier l'orientation stratégique des dépenses de l'Union en faveur d'une reprise économique génératrice d'emplois.

**Société civile et contrôle du Parlement européen** : enfin, le Parlement souligne le rôle essentiel du processus de consultation effectué par société civile, en plus des partenaires sociaux en vue d'accroître la légitimité démocratique du processus afin que les réformes soient acceptables par les citoyens. Il invite la Commission à prendre en considération le résultat de la consultation publique en cours avant de publier des propositions concrètes concernant l'examen à mi-parcours de la stratégie. Il rappelle également que **le Parlement doit être consulté sur les décisions finales avant leur adoption**.